

# **INFOS-ASEOR**

**N°1 - mai 1999**

Vous trouverez ci-après un résumé des informations concernant les principaux événements auxquels l'ASEOR a été confrontée. Lors de la dernière assemblée générale il a été décidé qu'une note d'information serait adressée périodiquement aux adhérents.

*Voici la première de ces notes.*

## **1. L'aménagement du Guichet**

### L'annulation de la Z.A.C.

Le Conseil Municipal a décidé la suppression de la ZAC du Guichet le 14/12/98, ce que nous considérons comme un succès pour l'action que nous menons en ce sens depuis plusieurs années. Par contre le PAZ qui définit le règlement d'aménagement de cette ZAC est maintenu et incorporé au POS de cette zone. La Municipalité propose une modification de ce POS en fonction de l'aménagement du quartier arrêté ultérieurement. (résultat du concours d'idées).

Nous sommes inquiets et nous continuons à demander avec fermeté le maintien du caractère pavillonnaire au Nord de la voie ferrée (UH) et un habitat équivalent à celui de la rue de Versailles au Sud (UG).

*A suivre de près...*

### Le concours d'idées

Les 4 candidats retenus sur les 15 qui se sont présentés remettront leur projet au mois de juin.

## **2. Les nuisances sonores**

Orsay a été la seule ville de l'Essonne retenue par le Conseil Général de l'Ile de France comme ville pilote dans le cadre des plans municipaux de lutte contre le bruit. L'ASEOR a fait partie du groupe de travail constitué à cet effet. Trois réunions ont déjà eu lieu pour faire un premier diagnostic:

- circulations routières :RN118 et RN188 .
- atterrissage et décollage des avions sur Orly .
- hélicoptères de Villacoublay et Sèvres .

## **3. Le règlement de publicité**

L'ASEOR a été la seule association de défense de l'environnement retenue par le Préfet de l'Essonne pour participer au groupe de travail chargé de la révision du règlement de publicité de la ville d'Orsay .

Cette révision a permis de ramener le nombre des panneaux de 3m\*4m de 52 à une vingtaine et de réglementer les enseignes commerciales .Un délai légal de 2 années est nécessaire pour la mise en application complète (fin des contrats en cours )

## **4. La révision du schéma directeur du plateau de Saclay**

L'ASEOR au sein de l'UASPS qui regroupe 18 associations de sauvegarde de l'environnement sur les 14 communes du district du plateau de Saclay a suivi de près la révision du schéma directeur du plateau de Saclay qui a été arrêtée le 18 /02/99.

Ce nouveau schéma devait prendre en compte les engagements pris par le Président du District et celui du Conseil Général de l'Essonne en 1995, qui consistaient essentiellement

en une réduction de un tiers de la surface urbanisable soit 250 Hectares. Un premier examen montre que cet engagement n'a pas été tenu .  
Ce schéma directeur devrait être mis à la disposition du Public durant le mois de juin 1999. Les résultats de l'analyse faite par les Associations vous seront communiqués à ce moment là .

***Les dangers pour Orsay sont :***

- l'urbanisation du secteur de Moulon avec mitage des espaces agricoles.
- les problèmes d'Hydraulique et d'assainissement.
- les circulations avec le doublage du CD36 qui risque de devenir le tronçon manquant de la Francilienne entre Evry et Saint-Quentin.

5. **La chaufferie des Ulis**

Elle a été citée parmi les 200 points noirs de la Région Parisienne.

6. **Les circulations et le stationnement**

-Constat permanent de la vitesse excessive sur la R N 446 (route de Montlhéry, route de Versailles )

-Nécessité de la création de parkings aux entrées de la ville :

- trottoir occupés par les voitures en stationnement dans l'ensemble des quartiers et en particulier en centre ville .

- circulation des cyclistes sur les trottoirs au dépend de la sécurité des piétons (enfants ?mères de famille ,personnes âgées ) .L'ASEOR a demandé la création d'une commission extra Municipale pour les circulations douces (piétons ,deux roues ) .

***Affaire à suivre ...***

7. **Aménagement du Secteur de la Pacaterie**

Cette décision prise lors du Conseil Municipal du 29/03/99 sans concertation ni information préalables fait l'objet de demandes d'informations complémentaires qui vous seront communiquées.

8. **Projet de loi contre les associations d'environnement**

Un groupe de député dont fait partie notre député propose à l'Assemblée Nationale une loi « *tendant à limiter les recours abusifs contre les projets d'aménagement et de construction* »

***A suivre...***

**Programme des prochaines visites de quartier**

<b><i>Mondétour</i></b>	13/09/99 à 10h00	place du marché
<b><i>Le Centre</i></b>	27/09/99 à 10h00	devant la Poste
<b><i>Guichet-Est</i></b>	11/10/99 à 10h00	parking au 76 rue A.Briand
<b><i>Guichet-Ouest</i></b>	25/10/99 à 10h00	au Moulon devant la gendarmerie

---

**Faites adhérer à l'ASEOR vos amis, vos voisins :**

Membre actif 80 Fr, membre bienfaiteur 160 Fr, étudiant 20 Fr.

**NOM :**

**Prénom :**

**Adresse :**

**ASEOR Association pour la sauvegarde de l'Environnement d'Orsay**

Association loi 1901 agréé-arrêté préfectoral 970572

24 rue Christine 91400 ORSAY C.C.P. La Source 30 970 88R

Téléphone § fax :01 60 10 96 23